

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01068

Numéro SIREN : 530 198 498

Nom ou dénomination : IMPROVEUS

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 41433

IMPROVEUS

Société par actions simplifiée au capital de 115.224 Euros
Siège social : 176 avenue Charles de Gaulle – 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
RCS NANTERRE 530.198.498

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2022

Le 29 juin 2022 à 10 heures,

L'Associé unique de la société **IMPROVEUS**, société par actions simplifiée au capital de 101.000 Euros, divisé en 101.000 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est 176 avenue Charles de Gaulle – 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro d'identification 530.198.498 (ci-après « **la Société** »),

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- L'annulation de la fonction de Directeur Général suite à la réduction de capital ;
- Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Est présent :

- Monsieur Hicham SIPKIN ;



PREMIERE DELIBERATION

L'Associé Unique décide de mettre un terme à la fonction de Directeur Général de l'entreprise.

Cette décision fait suite au départ du capital de l'ancien actionnaire, la société Interactiv-Group, société par actions simplifiée au capital de 1.018.380 euros ayant son siège social au 600, rue Félix Trombe, 66100 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 484 772 553, formalisé par une réduction de capital votée le 28 juin 2022.

Ainsi, il est mis fin à la fonction occupé par :

- Monsieur Sébastien Thorel, né le 8 mars 1973 à Bouaké en Côte d'Ivoire, demeurant 15 rue de la Chapelle 75018 à Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DELIBERATION

L'Associé Unique décide que toutes les formalités requises par la loi qui seront les suites ou les conséquences des résolutions qui précèdent, seront faites sous la diligence et la responsabilité du Président qui pourra substituer tout mandataire de son choix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris le 29 juin 2022,

Monsieur Hicham SIPKIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hicham Sipkin', with a long horizontal flourish underneath.